

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h 30, à l'École Centrale située au 378, rue Principale, Villeroy.

**20-06-123**

Le conseil de la municipalité de Villeroy siège en séance régulière ce 1<sup>er</sup> juin 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4  
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5  
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance, par vidéoconférence :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### MINUTE DE SILENCE

### MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

### ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les membres du conseil que la séance est enregistrée.

20-06-124

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Minute de silence
  - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mai 2020
  - 3.3 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1 Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
  - 5.2 Présentation et adoption des comptes à payer
  - 5.3 Présentation des états financiers 2019
  - 5.4 Appui à la semaine québécoise des personnes handicapées
  - 5.5 Autorisation de signature des documents avec le CN
  - 5.6 Désignation d'un officier pour l'application du règlement sur les animaux
  - 5.7 Adhésion au regroupement Estrie-Montérégie « Solution UMQ » en assurances collectives
  - 5.8 Disque dur externe
  - 5.9 Masque lavable
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 7.2 Porte de garage à la caserne
  - 7.3 Porte au chalet des loisirs
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1 Demande d'intervention dans un cours d'eau – Rivière-aux-Ormes branche 11
  - 9.2 Modification temporaire au processus de dérogation mineure
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **20-06-125 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020 ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020 tel que présenté.

Adoptée.

#### **20-06-126 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2020 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2020 tel que présenté.

Adoptée.

#### **3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

### **4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance reçue pour le mois de juin.

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	15 922.22 \$
Rémunération des élus	2 323.08 \$
Rémunération régulière	6 120.59 \$
Factures déjà payées	7 478.55 \$

20-06-127

### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de mai 2020, pour un montant total de 84 438.79 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 68 516.57 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR MAI 2020 : 84 438.79 \$  
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 15 922.22 \$  
Factures à payer : 68 516.57 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

20-06-128

### 5.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim procède à la présentation du rapport annuel et des états financiers 2019.

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Groupe RDL Thetford Mines/Plessisville inc. a procédé à la préparation des états financiers pour l'année 2019 et que la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim en a fait la présentation ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le rapport annuel et les états financiers pour l'année 2019 tel que présenté par la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

Adoptée.

**20-06-129 5.4 APPUI À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches ;

CONSIDÉRANT que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PARTICIPER à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée.

**20-06-130 5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS AVEC LE CN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente d'achat dans l'ancienne voie ferrée avec le Canadien National ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, des papiers officiels devront être signés ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, maire et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Villeroy.

Adoptée.

20-06-131

**5.6 DÉSIGNATION D'UN OFFICIER POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 20-CM-200 concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un officier pour faire appliquer les différentes clauses de ce règlement;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉSIGNER l'inspecteur municipal comme inspecteur et officier pour l'application du règlement 20-CM-200 concernant les animaux.

Adoptée.

20-06-132

**5.7 ADHÉSION AU GROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE « SOLUTION UMQ » EN ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi du Code municipal de la (Municipalité de Villeroy et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possible ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la municipalité de Villeroy joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE le conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autres consultants en semblable matière pour toute

période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la municipalité de Villeroy souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ.

QU'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, le conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière ;

QUE le conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024 ;

QUE l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans ;

QUE la municipalité de Villeroy mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurance collective pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Villeroy s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité de Villeroy durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc. ;

QUE la municipalité de Villeroy s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la municipalité de Villeroy se joint.

Adoptée.

## **20-06-133      5.8    DISQUE DUR EXTERNE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim est appelée à faire de façon plus fréquente du télétravail et des rencontres par vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer de garder les dossiers électroniques de façon sécuritaire, il sera préférable de procéder à l'achat d'un disque dur externe ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour cet équipement, soit une soumission de l'entreprise « Buropro Citation » au montant de 101.19 \$ plus taxes plus si

applicables et une soumission de l'entreprise « Hamster, Mégaburo » au montant de 116.19 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Buropro Citation » répond davantage aux besoins de la Municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Buropro Citation » au montant de 101.19 \$ plus taxes plus si applicables pour l'achat d'un disque dur externe.

Adoptée.

**20-06-134      5.9    MASQUE LAVABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la sécurité et la protection de tous ses employés ainsi que de ses élus ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la crise sanitaire qui sévit actuellement, le port du masque est fortement recommandé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite donc procéder à l'achat de masque lavable pour l'ensemble de son personnel et qu'elle a reçu une soumission de l'entreprise « Airoldi Couture » au montant de 11.99 \$ plus taxes si applicables pour chaque masque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de 10 masques ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Airoldi Couture » au montant de 11.99 \$ plus taxes si applicables pour chaque masque lavable et D'ACCORDER un budget maximal de 120.00\$ plus taxes si applicables pour cet achat.

Adoptée.

**6.    SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.    TRAVAUX PUBLICS**

**20-06-135      7.1    PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 251 722 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;



CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la municipalité de Villeroy informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée.

## **7.2 PORTE DE GARAGE À LA CASERNE**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

## **7.3 PORTE AU CHALET DES LOISIRS**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

20-06-136

### **9.1 DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU – RIVIÈRE-AUX-ORMES BRANCHE 11**

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la MRC est de conserver et d'améliorer progressivement la qualité générale des eaux coulant sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE des interventions directes dans les cours d'eau ont potentiellement des impacts sur le régime hydrique, sur la recharge des nappes, sur la qualité de l'eau en général, sur les activités humaines ainsi que sur la faune et la flore ;

CONSIDÉRANT QUE des interventions directes dans les cours d'eau sont également susceptibles d'amplifier le phénomène d'érosion des berges et des sols sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les embouchures de fossés, de rigoles et de drains souterrains, le piétinement des animaux, les différents travaux agricoles sont causes non négligeables de détérioration des cours d'eau, des sols, des berges, des talus et de l'environnement en général ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs doivent être apportés dans la branche 11 de la Rivière-aux-Ormes car il y a

actuellement de l'ensablement des drains agricoles et un mauvais drainage des terres agricoles et forestières qui se produit ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la MRC de l'Érable à procéder à des travaux dans la branche 11 de la Rivière-aux-Ormes.

Adoptée.

20-06-137

## **9.2 MODIFICATION TEMPORAIRE AU PROCESSUS DE DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une

dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis par courrier, au bureau municipal situé au 378, rue Principale, Villeroy à l'attention de Mme Joannie Lamothe ou par courriel à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. SUJETS DIVERS**

## **12. RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

20-06-138

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 44.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

PROJET